



## Pesticides SDHi : les autorités sanitaires dans la tourmente

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est mise en cause pour avoir minimisé le danger représenté par des fongicides controversés.

Par Stéphane Foucart · Publié aujourd'hui à 11h17, mis à jour à 11h46

🕒 Lecture 5 min.

Les autorités sanitaires ont-elles minimisé les risques sanitaires présentés par une nouvelle famille de pesticides ? C'est la question au cœur d'une controverse entre l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et un groupe de chercheurs académiques, dont certains accusent l'agence de négligence et d'incurie. C'est la plus vive polémique que le gendarme des pesticides ait eu à affronter depuis sa création, il y a près d'une décennie – jusqu'à conduire le ministre de l'agriculture, Didier Guillaume, à préciser, mardi 17 septembre, à l'Assemblée, en réponse à une question au gouvernement, que « *l'Anses n'est à la solde d'aucun industriel* ».

La crise couve depuis plusieurs mois. En avril 2018, l'Anses était saisie par une dizaine de scientifiques de plusieurs institutions (Inserm, INRA, CNRS, etc.), donnant l'alerte sur les risques potentiels d'une nouvelle famille de pesticides, largement utilisés depuis la fin des années 2000. Ces produits, employés comme fongicides en agriculture, sont nommés SDHi (pour « inhibiteurs de la succinate déshydrogénase ») et bloquent le fonctionnement d'une enzyme (la SDH) nécessaire à la respiration cellulaire des champignons. Cependant, avertissaient les chercheurs, le mécanisme ciblé est présent non seulement chez les champignons, mais aussi chez la majorité des organismes – des vers de terre aux insectes en passant par les humains.

**📖 Lire aussi | Pesticides SDHi : la controverse révèle le hiatus entre science réglementaire et académique**

Avec, comme risque, de voir se développer des maladies chroniques induites par le défaut de fonctionnement de la SDH : « *encéphalopathies sévères* », « *tumeurs du système nerveux au niveau de la tête ou du cou, ou encore dans les zones thoraciques, abdominales ou pelviennes* », détaillaient les chercheurs, en avril 2018, dans une tribune publiée par *Libération*. Le blocage de la SDH « *prédispose en outre à certains cancers du rein ou du système digestif* » et est associé à la maladie de Huntington, de Parkinson, etc.

## Publication d'un livre-enquête

En réponse à cette mise en garde, l'Anses a mandaté un groupe de quatre experts qui a conclu, dans un rapport rendu en janvier, à l'absence d'alerte sanitaire, tout en recommandant la poursuite de la recherche. L'affaire semblait réglée. Mais la publication, le 11 septembre, d'un livre-enquête du journaliste et chroniqueur Fabrice Nicolino (*Le crime est presque parfait*, Les Liens qui libèrent, 224 p., 20 euros) a ravivé la polémique. La publication de l'ouvrage, qui met durement en cause l'Anses, a conduit les responsables de l'agence à répliquer publiquement, notamment dans la presse.

En réponse, l'un des lanceurs d'alerte, Pierre Rustin (CNRS), dont les travaux sur les maladies liées au blocage de la SDH sont parmi les plus cités, a rendu publique une lettre cinglante, adressée le 13 septembre au patron de l'Anses, Roger Genet. « *Le groupe de quatre experts constitué par l'Anses pour examiner notre alerte (...) a montré son ignorance des données scientifiques sur le sujet SDHi, écrit-il. Par exemple, il nous a été demandé de montrer l'effet des SDHi sur l'enzyme des mammifères... effet connu et rapporté dans une publication accessible depuis 1976 !* »

### Lire aussi | [Des chercheurs et médecins alertent sur les dangers des nouveaux fongicides](#)

Le chercheur ajoute que fournir des données épidémiologiques associant certaines maladies et ces produits est pour l'heure illusoire. « *Un éventuel empoisonnement de la chaîne respiratoire par les SDHi mettra de très nombreuses années, des dizaines probablement, avant d'avoir une traduction pathologique* », explique-t-il.

L'un des nœuds de la dispute tient à l'interprétation des tests réglementaires conduits par les fabricants de ces produits et soumis aux autorités. Ces tests indiquent qu'à doses élevées la majorité des SDHi augmentent, chez les rongeurs, l'incidence de tumeurs de la thyroïde et/ou du foie, des ovaires, ou encore d'astrocytomes (tumeurs cérébrales). Mais, dans leur rapport de janvier, les quatre experts commis par l'Anses, citant les rapports des agences réglementaires européennes, estiment que les mécanismes expliquant la survenue de ces maladies chez les animaux exposés aux SDHi ne sont pas transposables à l'homme.

## Scientifiques de l'industrie agrochimique

Dans son ouvrage, Fabrice Nicolino fait valoir que ces mécanismes d'action, spéculatifs, n'ont été proposés que par des scientifiques de l'industrie agrochimique et publiés dans une revue connue pour sa proximité avec les intérêts industriels. Pour M. Rustin, il est « *inadmissible* » que la cancérogénicité de ces substances pour les animaux soit considérée, sur de telles bases, comme non pertinente pour les humains. « *C'est malheureusement une pratique standard des agences réglementaires, qui remonte à un temps où la cancérogénicité était plus ou moins assimilée à la génotoxicité* », dit le toxicologue Andreas Kortenkamp, professeur à l'université Brunel (Londres). Considérés comme non génotoxiques, les SDHi ne sauraient donc être classés comme cancérogènes...

### 📖 Lire aussi | Pesticides : une faillite réglementaire

Sont-ils réellement non génotoxiques ? M. Rustin ajoute, dans sa lettre, que l'Anses a « *ignoré une étude soutenue financièrement [par l'agence] qui démontrait, dès 2012, la génotoxicité de certains SDHi* ». De fait, une telle étude a été publiée en octobre 2012 dans la revue *Mutation Research - Genetic Toxicology and Environmental Mutagenesis*. Elle indique que le bixafen (l'un des SDHi), « *induit des dommages à l'ADN de lignées de cellules humaines* ». Or la génotoxicité est considérée comme l'une des étapes possibles vers la cancérogenèse. Selon nos informations, la députée des Deux-Sèvres Delphine Batho (Génération Ecologie) a adressé le 16 septembre un courrier à la direction générale de l'Anses, l'interrogeant sur les raisons pour lesquelles ces travaux, bien que financés par elle, n'ont pas été cités dans son rapport sur les SDHi.

De son côté, l'agence se défend d'avoir négligé l'alerte. « *Nous ne souhaitons pas polémiquer avec Pierre Rustin ou d'autres : ils ont lancé une alerte qui a été traitée*, dit au Monde Gérard Lasfargues, directeur général adjoint de l'agence. *Sur les SDHi, on a considéré qu'il n'y avait pas aujourd'hui d'alerte qui pouvait conduire à un retrait de l'autorisation de ces fongicides. Mais le dossier n'est pas clos et il nous a semblé nécessaire à la fois de soutenir un certain nombre de travaux de recherche et aussi, via notre système de phyto-pharmacovigilance, de surveiller la survenue éventuelle de certaines maladies rares.* »



## « Discussion très nourrie »

En outre, l'agence française assure avoir relayé l'alerte de manière inédite, « *non seulement auprès de toutes les agences sanitaires européennes mais aussi des organismes de recherche internationaux* », explique M. Lasfargues. « *M. Rustin a fait des hypothèses très intéressantes et importantes à considérer, ajoute-t-il, notamment sur un lien possible avec Parkinson et des maladies neurodégénératives.* »

### Lire aussi | « Il faut stopper au plus vite l'usage des pesticides »

Le 12 septembre, les responsables de l'Anses ont été auditionnés, à leur demande, par la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement (cnDAspe). Cette commission, instituée par la loi du 16 avril 2013 sur la protection des lanceurs d'alerte, avait été formellement saisie par le collectif de scientifiques. « *La discussion a été longue, très nourrie et s'est bien passée, confie-t-on à la cnDAspe. Les lacunes [de connaissance] sont réelles, mais l'Anses s'est engagée à soutenir d'importants travaux pour les combler, ce qui a été apprécié. Nous allons suivre cette affaire de très près.* »

Loïc Prudhomme, député (France insoumise) de Gironde, a demandé, dans un courrier adressé le 19 septembre à la présidente de la commission du développement durable de l'Assemblée, la députée de la Somme Barbara Pompili (LRM), l'organisation en urgence d'auditions sur le sujet « *pour tirer cette histoire au clair* », dit-il.

Stéphane Foucart



Epandage de pesticides sur un champ de blé dans le sud de la France. REMY GABALDA / AFP